MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2026 - 798

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Saint Léonard n° 87
FILHOL Transport
Mardi 3 Novembre 2026

Services Techniques
NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Madame COURTOIS, pour le compte de la société FILHOL Transport – BP 45 – ZA de Marenton – 07101 Annonay, afin d'effectuer un déménagement, Rue Saint Léonard au n° 87, le Mardi 3 Novembre 2026, de 7h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société FILHOL Transport est autorisée à effectuer un déménagement, Rue SAINT LEONARD au n° 87, le MARDI 3 NOVEMBRE 2026, de 7H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée, mais pas interdite, et le stationnement sera réservé sur 3 places, Rue Saint Léonard, du n° 83 au n° 87, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et les Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Octobre 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr